



**ACADEMIE  
DE GRENOBLE**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## FICHE DESCRIPTIVE DE POSTE

**Niveau d'emploi :**  
**Enseignant du 1<sup>er</sup> degré**

### Définition de l'emploi type : Coordonnateur de Pôle d'Appui à la Scolarité (PAS)

DSDEN de SAVOIE	Division des personnels 1D
Quotité de travail : 100%	

Type d'emploi	Poste ouvert aux personnels enseignants 1er degré
Cadre de fonctionnement	<p><b>Textes de référence :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <a href="#">Conférence</a> nationale du handicap (CNH) du 26 avril 2023</li> <li>- <a href="#">Comité</a> interministériel du handicap le 16 mai 2024.</li> <li>- <a href="#">Circulaire</a> du 3 juillet 2024 Déploiement des PAS ; cahier des charges préfigurateur</li> </ul> <p><b>Contexte :</b></p> <p>Le pôle d'appui à la scolarité est un nouveau service rendu aux familles d'enfants présentant des besoins éducatifs particuliers en même temps qu'une organisation qui vient en appui des équipes pédagogiques.</p> <p>Le PAS</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- a pour objectif de trouver des réponses rapides et adaptées en première intention comme au long cours.</li> <li>- est également chargé de mettre en œuvre l'accompagnement humain notifié par la MDPH pour les élèves en situation de handicap et de coordonner toutes interventions de professionnels externes.</li> </ul> <p>Le PAS est supervisé par un IEN du 1<sup>er</sup> degré, un chef d'établissement et le responsable de l'équipe mobile d'appui au PAS en lien avec l'Agence Régionale de Santé.</p> <p>Le PAS est coordonné à temps plein par un personnel de l'éducation nationale, <b>le coordonnateur PAS</b> ainsi que par un éducateur spécialisé déployé par l'équipe médico-sociale mandatée localement par l'ARS à cette fin.</p> <p>Ils forment tous les deux l'équipe permanente du PAS et constituent un binôme opérationnel dans une logique de coopération.</p> <p>Ils tiennent à jour ensemble les situations qu'ils ont à traiter, ils en font régulièrement la synthèse pour les deux pilotes départementaux.</p> <p>L'équipe du PAS est composée également d'un AESH référent qui a pour mission d'assister le coordonnateur de PAS et les services gestionnaires des accompagnements humains (SEI) dans la mise en place de ces accompagnements. L'AESH référent est l'interlocuteur des AESH du PAS pour les questions liées à leurs missions, notamment lorsqu'un nouvel accompagnement le nécessite.</p> <p>Une équipe d'AESH est affectée au PAS pour accompagner l'ensemble des élèves en situation de handicap notifiés pour un accompagnement humain ou en attente d'une réponse de la MDPH.</p> <p>L'équipe PAS peut être élargie à tout professionnel de l'éducation nationale ou médico-social susceptible d'apporter une expertise et une réponse adaptée aux besoins des élèves.</p> <p>Son secteur d'intervention comprend des établissements scolaires du premier et second degrés publics et privés.</p>
Lieu d'exercice	Placé sous l'autorité de l'IA – DASEN, le coordonnateur est installé administrativement sur l'un des collèges de rattachement des PAS. Ce lieu permet de recevoir les familles, d'expertiser les besoins des élèves et de réunir l'ensemble des partenaires utiles à l'identification des réponses adaptées.
Organisation du temps de travail	<p>Le coordonnateur PAS est totalement déchargé de service d'enseignement. Afin de lui permettre d'accomplir l'ensemble de ses missions dans les meilleures conditions, l'organisation de son service fait l'objet d'une programmation équilibrée des différentes activités dont il est chargé.</p> <p>En outre, il peut être appelé à participer à des réunions et des actions se déroulant en dehors des heures scolaires. Ses missions nécessitent une grande disponibilité.</p> <p>Horaires : 1607 heures annuelles</p>

<b>Conditions de rémunération</b>	Le coordonnateur bénéficie d'une indemnité pour missions particulières (Décret 2017-965 du mai 2017) ; IFTS : 4000 euros bruts annuels
<b>Description des missions</b>	<p>Le coordonnateur du PAS a pour missions principales :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'accueil des familles et des élèves à besoins éducatifs particuliers ;</li> <li>- l'expertise du besoin en matière pédagogique et éducative en lien avec les cadres de terrain concernés, IEN et chefs d'établissements ;</li> <li>- le cas échéant, pour les situations les plus complexes, une proposition d'intervention rapide, en lien avec l'éducateur de l'équipe permanente et les autres ressources du territoire ;</li> <li>- la formulation de réponses aux besoins exprimés (réponses de 1<sup>er</sup> niveau) ;</li> <li>- la mise en réseau des écoles et établissements scolaires des élèves concernés par une demande ;</li> <li>- la mise en réseau des professionnels de son secteur susceptibles d'apporter une réponse aux besoins des élèves ;</li> <li>- le suivi d'un tableau de bord des sollicitations, des situations d'élèves, et des réponses apportées ;</li> <li>- l'organisation du travail des AESH en fonction des besoins identifiés, en lien avec les pilotes du PAS ;</li> <li>- la mise en cohérence des aménagements pédagogiques mis en place dans l'établissement scolaire et des missions confiées à l'AESH dans le cadre du PPS de l'élève , en lien avec l'enseignant-référent du secteur.</li> </ul> <p>Régulièrement, et selon des modalités arrêtées localement, l'équipe permanente du PAS rend compte de son activité aux co-pilotes.</p>
<b>Compétences, aptitudes, motivations</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Savoir travailler en équipe restreinte au sein d'un dispositif et en équipe élargie avec les différents partenaires internes et externes à l'éducation nationale (MDPH, pôle ressource de circonscription, famille...) afin de pouvoir répondre de manière coordonnée et rapide aux situations d'élèves à besoins éducatifs particuliers.</li> <li>- Avoir une expertise dans l'analyse des besoins éducatifs particuliers et des réponses à construire en équipe.</li> <li>- Faire preuve d'une bonne connaissance des spécificités du premier et du second degrés.</li> <li>- Savoir faire preuve d'adaptation, d'écoute et de réactivité.</li> <li>- Connaître l'environnement réglementaire et institutionnel concernant la scolarisation, les aides spécifiques, les dispositifs, les structures et l'accompagnement éducatif des élèves à besoins éducatifs particuliers et des élèves en situation de handicap.</li> <li>- Faire preuve de maîtrise des outils numériques et des applications institutionnelles.</li> <li>- Être capable de suivre des dossiers avec rigueur et précision (tableau de bord, rapport d'activités...)</li> <li>- Avoir des compétences rédactionnelles (comptes-rendus, bilans, documents divers...).</li> </ul>
<b>Titres et diplômes requis</b>	Être titulaire du CAPPEI ou équivalent ; ou CAPPEI en cours ; ou disposant de compétences avérées dans le domaine de l'école inclusive.
<b>Candidature</b>	<p><b>Candidature à renvoyer à la DSDEN (Lettre de motivation + CV)</b>  <b>Au plus tard le vendredi 16 mai 2025 sur <a href="mailto:ce.dsden73-mouvement@ac-grenoble.fr">ce.dsden73-mouvement@ac-grenoble.fr</a></b></p>